

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 15 décembre 2023

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p>Nombre de membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td>23</td><td>23</td><td>21</td></tr></tbody></table> <p>_____</p> <p>Date de la convocation : 23 novembre 2023</p> <p>Date d'affichage : 23 novembre 2023</p> <p>Vote : Pour : 21</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	21	<p>L'an deux mille vingt-trois le Quinze du Mois de Décembre</p> <p>A 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Eric TUPHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilles CHABRIER, Danielle ROLLAND, Pierrick ROCHE, Magali CRAUSER, Roland VIDAL, Laurent SAIGNIE, Christian GRAS, Jean BOUCHER, Véronique BOREL, Alain BARRES, Françoise ALRIQ, Pierre JUILLARD.</p> <p>Présents par procuration : Ghislaine FAYON-BOUCHARD donne pouvoir à Françoise ALRIQ, Flore COUTURE donne pouvoir à Véronique BOREL, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Dimitri OCTAVIE donne pouvoir à Laurent SAIGNIE, Robert PISSAVY donne pouvoir à Eric TUPHE, Béatrice THOMAS donne pouvoir à Magali CRAUSER, Annie COUDERC donne pouvoir à Danielle ROLLAND</p> <p>Absent : Béatrice CHEVALLET, Félix ROCHE.</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	21					

OBJET : REHABILITATION URGENTE DU GYMNASÉ

Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport et au Conseil Régional

La Ville de Murat connaît une forte dynamique sportive depuis quelques années et son gymnase est structurant pour le territoire au-delà des frontières communales : utilisé de 8h à 22h30 du lundi au dimanche sans interruption pour les leçons d'EPS des établissements scolaires, les clubs de pratique fédérale et les activités des associations dans un territoire classé en zone de revitalisation rurale, largement sous-doté.

De plus le Hand-Ball Club Muratais s'apprête la saison prochaine à monter avec son équipe féminine en catégorie Nationale 3.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/12/2023 015-200071702-20231215-DE_2023_128-DE

La structure est donc largement utilisée et essentielle pour l'accès au sport sur le territoire mais très vieillissante. Le 1er décembre 2023 un problème majeur est apparu : LE SOL du gymnase dont les dalles se sont affaissées à plusieurs endroits s'est fracturé et a ainsi déchiré une partie du revêtement. Ce défaut provient des dérèglements climatiques et de l'ancienneté de la structure (gel, dégel, sécheresse, gonflement). Si la Mairie a réussi à appliquer une rustine de sol celle-ci est dérogatoire, dangereuse et interdite pour les compétitions au niveau national.

Il est donc essentiel de réussir à traiter en urgence ce problème majeur, récemment apparus dans notre gymnase pour permettre la SECURITE et la BONNE PRATIQUE SPORTIVE pour tous.

La Ville souhaite donc réaliser la REHABILITATION COMPLETE DU SOL avec l'installation d'un sol de catégorie P2, avec le marquage nécessaire, aussi bien pour la pratique scolaire, associative et semi-professionnelle en nationale 3.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

POSTES DEPENSES	MONTANT HT		SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
REFECTION DU SOL	161 338,00 €		CONSEIL REGIONAL	20%	32 267,60 €
			AGENCE NATIONALE DU SPORT	20%	32 267,60 €
			DSIL 2024	35%	56 468,30 €
TOTAL HT	161 338,00 €		TOTAL	75,0%	121 003,50 €
TOTAL TTC	193 605,60 €				

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **SOLLICITE** une subvention de 32 267.60 € auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre des équipements structurants
- **SOLLICITE** une subvention de 32 267.60 € auprès du Conseil Régional au titre des équipements sportifs
- **DIT** que l'acquisition n'a pas été encore réalisée et sont prévus rapidement en 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME


 Le Maire,
 Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/12/2023 015-200071702-20231215-DE_2023_128-DE